

Le conditionnel

Le conditionnel existe à deux temps : le **conditionnel présent** (voir fiche « b ») et le **conditionnel passé**.

- ❖ Pour former le **conditionnel passé**, on utilise un **auxiliaire** (être ou avoir) au **conditionnel présent**, auquel on ajoute le **participe passé** du verbe conjugué.

Exemples au conditionnel passé.

Je serais arrivé(e)

Tu serais arrivé(e)

Il/Elle serait arrivé(e)

Nous serions arrivé(e)s

Vous seriez arrivé(e)(s)

Ils/Elles seraient arrivé(e)s

J'aurais fini

Tu aurais fini

Il/Elle aurait fini

Nous aurions fini

Vous auriez fini

Ils/Elles auraient fini



- ❖ Le conditionnel permet de présenter l'action comme une **hypothèse**. Cette hypothèse peut être :

➤ **Réalisable** au conditionnel présent : on parle alors de potentiel.

Exemple. *S'il faisait beau demain, j'irais à la plage.*

➤ **Irréalisable dans le présent** : on parle alors d'**irréel du présent**.

Exemple. *Si j'étais plus petit, je me faufile sous ce meuble.*

➤ **Non réalisée dans le passé** : on parle alors d'**irréel du passé**.

Exemple. *S'il avait fait beau la semaine dernière, j'aurais pu aller à la plage.*

Remarques.

- Il ne faut pas oublier que le conditionnel peut avoir une valeur temporelle, et exprimer le futur dans le passé. Il permet alors de faire la concordance des temps.

Exemple. Il sait qu'elle viendra le voir quand elle aura terminé ses leçons.

Présent

Futur

Futur antérieur

Il savait qu'elle viendrait le voir quand elle aurait terminé ses leçons.

Passé

conditionnel présent

conditionnel passé

- Le conditionnel, dans sa valeur modale, est souvent accompagné d'une proposition subordonnée complément circonstanciel de condition. Le conditionnel se trouve alors dans la proposition principale, tandis que la proposition subordonnée est à l'indicatif.

Exemple. Si elle avait fait plus attention, elle ne serait pas tombée ainsi.

Plus-que-parfait de l'indicatif

conditionnel passé

